



## Renseignements sur chauffage dans un studio

Par **DIDOUPACA**, le **16/06/2019** à **12:02**

Depuis Juillet 2017 nous avons eménagés dans un studio qui n'a pas de chauffage. Lors de notre rentré le propriétaire nous avais dit qu'il allait installé une climatisation car l'emplacement d'un radiateur n'est pas possible car nous ne pourrions pas ouvrir le canape. Tous les ans le propriétaire me demande à ce que je me renseigne auprès des entrepreneurs pour des devis. Mais à chaque fois il trouve le montant trop cher. Même quand j'essai de trouver des Devis raisonnables, au minimum de 1300 Euros. Toujours trop cher, car il dit que pour un studio de 25 m2 c'est énorme. Comme je lui dit c'est les tarifs.

Cet hiver nous avons de 13 à 15 degrés, et l'été environ de 26 à 35 degrés. Le seul chauffage est dans la salle de bain.

Par **Visiteur**, le **16/06/2019** à **14:25**

Bonjour

Le propriétaire ne respcte pas ses obligations, de vous fournir un logement décent ,entre autres ,un chauffage qui fonctionne .

Il vous faut envoyer une lettre recommandée avec AR de mise en demeure. Dites lui que si, sous huitaine rien ne bouge toujours , vous vous adresserez vous au greffe du tribunal d'instance , avec dossier comprenant bail et échanges entre vous.